

# Note sur l'opinion publique vaudoise en 1798

Autor(en): **Chuard, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **98 (1990)**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-71628>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Note sur l'opinion publique vaudoise en 1798

JEAN-PIERRE CHUARD

## Du côté des partisans de Berne

Le 13 février 1798, peu de temps après avoir pris le commandement des troupes françaises dans le Pays de Vaud, le général Brune se plaint auprès de Pouget de «l'esprit public»: il «n'est pas ici aussi avancé que nous avons [le] droit de le penser: c'est l'arrêté du directoire<sup>1</sup> qui a fait la révolution, mais non les Vaudois en général: fort peu y ont pris part»<sup>2</sup>. Et la veille déjà, bien que le projet de Constitution helvétique ait été massivement adopté<sup>3</sup>, il constate dans une lettre à Schauenbourg que «les Bernois ne sont pas détestés ici autant qu'ils devraient l'être»<sup>4</sup>.

Brune, qui ne paraît pas en être à une contradiction près, écrit, ce même 13 février, à Frédéric-César de La Harpe alors à Paris:

«Je vois qu'en général les habitants du Pays de Vaud détestent les Bernois, mais je dois vous le dire, le zèle n'opère pas ici avec activité: sur quelques individus ardents on compte un grand nombre d'hommes timides, crédules, hésitants, et qui ne se font guère à l'idée de se mettre en ligne contre la tyrannie...»<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> L'arrêté du 8 nivôse an VI (28 décembre 1797). Son texte dans Auguste VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, Lausanne 1854, t. III, p. 221.

<sup>2</sup> MORITZ v. STÜRLER, *Correspondenz des Generals Brune, Oberbefehlshabers der französischen Armee in der Schweiz, vom 5. Februar bis zum 28. März 1798*, in *Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich 1858, Bd. 12, p. 255.

<sup>3</sup> A. VERDEIL, *op. cit.*, t. III, pp. 295-296.

<sup>4</sup> M. v. STÜRLER, *op. cit.*, Bd. 12, p. 253.

<sup>5</sup> *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe sous la République helvétique*, publiée par Jean-Charles BIAUDET et Marie-Claude JEQUIER, Neuchâtel 1982, t. I, p. 410.

Dans les premières semaines de 1798, les Vaudois détestent-ils, oui ou non, les Bernois et le régime qu'ils représentent chez eux? Difficile de répondre tant l'opinion publique — la manière de penser la plus répandue — paraît divisée. Le témoignage que nous apportons ci-après en est une illustration.

## Plusieurs courants

On peut discerner plusieurs courants, plusieurs tendances dans cette opinion publique. Jacques Cart a sans doute raison de parler du «trouble profond dans lequel la perspective des graves événements qui allaient éclater, jetait tous les esprits»<sup>6</sup>. Si, le 24 janvier, à Lausanne et dans les autres villes du bassin lémanique, l'enthousiasme fut incontestablement «très vif», pour reprendre l'expression de Marius Perrin<sup>7</sup>, il est tout aussi évident, comme le relève Paul Maillefer<sup>8</sup>, que la Révolution ne fut pas partout accueillie avec le même débordement de joie.

Dans la contrée de Sainte-Croix<sup>9</sup>, aux Ormonts et dans le Pays-d'Enhaut<sup>10</sup>, la population témoigne majoritairement de son attachement à Berne et à son régime. Quant aux campagnes, soumises plus directement à l'influence des villes, elles balancent entre la fidélité au souverain déchu et le mouvement révolutionnaire. Mais on ne peut ignorer que c'est d'elles, en particulier de toute la région du Pied du Jura, que partirent par dizaines des jeunes gens — souvent même de très jeunes gens — pour rejoindre les rangs de la Légion fidèle de Rovéréa<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Jacques CART, *Le canton de Vaud et la Suisse de 1798 à 1815*, Lausanne 1868, p. 14.

<sup>7</sup> Marius PERRIN, *Le 24 janvier 1798*, [Lausanne 1948], p. 25.

<sup>8</sup> Paul MAILLEFER, *Le canton de Vaud, 14 avril 1803*, Lausanne 1903, p. 6.

<sup>9</sup> Chantal LAFONTANT, *La résistance à la Révolution de 1798 dans le Jura vaudois*, Lausanne 1989, (BHV 96), *passim*.

<sup>10</sup> Jean-Pierre CHUARD, *Le Pays-d'Enhaut face à la Révolution vaudoise, Une lettre inédite du doyen Bridel écrite en février 1798*, in *RHV*, t. 63/1955, pp. 161-170.

<sup>11</sup> Jean-Pierre CHUARD, *La Légion fidèle de Rovéréa face à la Révolution vaudoise de 1798*, in *Château de La Sarraz*, Bulletin de la Société des Amis du Château de La Sarraz, Lausanne, 1989, pp. 13-26.

Le clivage ne s'établit pas seulement au niveau des régions, mais aussi à l'intérieur de la société. Louis Junod a fort bien montré les tendances qui s'étaient manifestées dans cette opinion publique<sup>12</sup>. Il y distingue quatre courants se présentant, schématiquement, de la manière suivante:

- 1° les partisans déclarés de la Révolution, minorité particulièrement remuante et efficace, qui donne de la voix et se recrute dans la petite bourgeoisie des villes;
- 2° les modérés, favorables à des réformes et à une nouvelle définition des relations entre maîtres et sujets, mais sans aller nécessairement jusqu'à une rupture complète avec Berne;
- 3° les indécis qui constituent de beaucoup la couche la plus nombreuse de la population et qui préfèrent attendre la suite des événements pour se prononcer: on les trouve surtout dans les campagnes et les villes de l'arrière-pays, dans la bourgeoisie et la modeste noblesse autochtone;
- 4° enfin les inconditionnels de Berne, une minorité également, issue essentiellement de la campagne, qui n'hésitent pas à prendre les armes, avec Ferdinand de Rovérea, pour la défense de Berne.

Le document, que nous publions plus bas, émane précisément d'un de ces inconditionnels de Berne, Charles Roux (1752-1825)<sup>15</sup>,

---

<sup>12</sup> Louis JUNOD, *Considérations sur la Révolution vaudoise*, dans *Cent-cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise, 24 janvier 1948*, Publications de l'Université de Lausanne I, Lausanne 1948, p. 14.

<sup>13</sup> Le cas du pasteur Richard d'Épendes nous paraît de ce point de vue-là exemplaire. Jean-Pierre CHAPUISAT, *Les registres paroissiaux échenillés de leurs généalogies*, in *RHV*, t. 91/1983, pp. 42-43.

<sup>14</sup> Louis JUNOD, *op. cit.*, p. 16.

<sup>15</sup> Grâce aux recherches de Pierre-Yves Favez, on est parfaitement renseigné sur la carrière de Charles Roux. Nous n'en relevons ici que les points principaux. Charles Roux est né à Lausanne le 7 octobre 1752. Il est admis, avec son père (ci-dessous note 25), dans la bourgeoisie de Vevey, en 1769. Il fait des études supérieures — il est dit docteur en droit — et reçoit deux patentes: l'une d'avocat en 1781, l'autre de notaire en 1795. Le 28 janvier 1796, il est élu notaire pour le bailliage de Vevey et devient, le 2 février, curial de la justice. En 1800 (ou 1801), il s'installe à Corcelles-le-Jorat, avant de s'établir à Moudon en 1805. Il y meurt en 1825. Officier de cavalerie, il est capitaine en 1792 et est mentionné, en 1795, comme major dans l'armée du roi de Sardaigne. Roux avait épousé, en premières noces, Marie-Salomé de la Corbière, dont il divorça pour s'unir, en 1795, à Marianne-Élisabeth Monvert. Un fils naquit du premier lit et une fille du second. Pierre-Yves FAVEZ, *Roux de Prilly (1739-1825) et de Vevey (1769-1825)*, in *Bulletin généalogique vaudois*, 2<sup>e</sup> année, Lausanne 1989, pp. 97-99.

qui ne vient pas de la campagne mais d'une ville se situant à la tête du mouvement révolutionnaire<sup>16</sup>. Roux est un notable de Vevey, dont il est bourgeois et où il exerce les fonctions de notaire et de curial de la justice. Sur le plan militaire, il a été capitaine de cavalerie de LL.EE. et porte le grade de major, acquis au service étranger. Il ne prend pas les armes, mais entend se mettre tout entier à la disposition de la République défailante.

Son témoignage nous paraît intéressant pour trois raisons au moins. La première est qu'en janvier 1798, il est rare d'entendre un Vaudois s'exprimer avec autant de netteté et de conviction en faveur du régime bernois et de le faire spontanément au milieu d'un concert de voix favorables à la Révolution. Deuxièmement, ils n'ont pas été nombreux les Vaudois qui, comme lui, décident, avant même que les dés soient définitivement jetés, de quitter les bords du Léman pour ceux de l'Aar et de choisir résolument leur camp. Enfin, d'une certaine manière, Roux constitue un cas particulier n'entrant pas exactement dans la classification de Louis Junod.

### **Le « meilleur des Gouvernemens »**

Le 24 janvier 1798, selon une déclaration de sa femme restée au domicile conjugal<sup>17</sup>, Charles Roux quitte Vevey pour Berne. Rien n'indique qu'il ait été contraint à ce déplacement et on peut penser qu'il est parti de sa propre initiative au vu des événements. Trois jours plus tard, il se manifeste à Berne en adressant à une « Excellence », dont le nom n'est pas mentionné, la lettre que voici :

Excellence!

Par principe demeuré fidèle à l'honneur et par discernement attaché invariablement au meilleur des Gouvernemens, il me reste à consacrer mon amour brûlant pour ma Patrie affligée, par l'offre empressé de mes foibles services.

---

<sup>16</sup> Selon Michel-Ange-Bernard MANGOURIT (5 janvier 1798), « Vevey est le foyer du patriotisme vaudois ». *Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798*, publiés par André Donnet, Sion 1976, t. II/1, p. 28. Voir aussi René SECRETAN, *A Vevey, en janvier 1798*, in *RHV*, t. 59/1951, pp. 195-213.

<sup>17</sup> ACV, H 5 L, lettre de Vevey du 5 mars 1798.

Arraché du sein d'une famille, qui court peut-être mille dangers, à laquelle mon activité procuroit beaucoup d'aisance, je périssois d'ennui et de désespoir, si j'étois oublié au moment où chaque sujet favorisé d'un cœur franc et loyal n'ambitionne d'autre bonheur que de sacrifier sa vie à l'anéantissement des ennemis de la tranquillité publique et au retour de la paix et de la concorde.

Je supplie donc votre Excellence de daigner faire accueillir mon offrande par mes augustes maîtres, auprès desquels je suis venu chercher un azile, avec la confiance intime que mon zèle et mon application à mes devoirs sauront me rendre digne de tout ce qu'il leur plaira d'ordonner pour l'adoucissement de mes maux. Dans ces sentimens et avec ceux du plus profond respect, je suis, de votre Excellence!

Le très humble et très obéissant serviteur

Berne, le 27<sup>e</sup> janvier 1798

Roux<sup>18</sup>.

De quelle mission Charles Roux peut-il bien avoir été chargé à Berne? On l'ignore. Il ne rejoint pas la Légion fidèle et l'«Excellence» ne paraît pas lui avoir trouvé un emploi. C'est du moins ce qu'il affirmera à l'Assemblée provisoire dans sa lettre du 15 mars<sup>19</sup>.

### Une absence remarquée

Mais son absence ne passe pas inaperçue à Vevey, où ses sentimens probernois étaient sans doute connus. Le 31 janvier, on le remplace dans ses fonctions de curial<sup>20</sup>, on appose les scellés sur ses papiers qui sont en outre soumis à un sévère contrôle<sup>21</sup>. Enfin, les «sizeniers» veveysans, après une inspection des quartiers, signalent son absence, ainsi que celle de quelques autres habitants en déplacement à Genève ou ailleurs<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Archives de l'État de Berne, Wehrwesen, Bd. 395, fo 749-751. Dans les deux lettres de Roux, nous avons maintenu l'orthographe originale, mais nous avons modernisé la ponctuation.

<sup>19</sup> Voir plus bas.

<sup>20</sup> Pierre-Yves FAVEZ, *op. cit.*, p. 98.

<sup>21</sup> ACV, H 5 A, lettre du 15 mars 1798, reproduite plus bas, et Pierre-Yves FAVEZ, *op. cit.*, p. 98.

<sup>22</sup> ACV, H 5 L, Lettre de Vevey du 5 mars 1798.

Après la chute de Berne, des bruits circulent sur les intentions de Charles Roux de revenir au pays. À Lausanne, on pense opportun, le 12 mars, d'inviter le général Brune à «ne pas donner trop facilement des passeports aux oligarques Bernois»<sup>23</sup>, parmi lesquels figure Roux.

Coïncidence ou non, celui-ci profite, le 15 mars, en envoyant à l'Assemblée provisoire l'état du rentier de M. de Tavel<sup>24</sup>, dont il était le régisseur, de se justifier dans les termes suivants :

Citoyens Représentans le peuple vaudois !

J'apprens que, pour me conformer à l'un des decrets de l'assemblée Provisoire, je dois lui faire passer l'Etat du Rentier du Citoyen Tavel, Bernois, qui me fut confié à la mort de mon père<sup>25</sup>, et je m'exécute avec empressement.

Vous trouverez incluse la notte détaillée des créanciers qui constituoient cette administration. Mon Prédécesseur rendoit compte à la fin de chaque année; j'ay suivi ses traces. Ni lui, ni moi n'avons été nantis des Titres, ni originaux ou copies, ce que peuvent attester les citoyens Demellet, Burnat, Chiron et Falconnet de Vevey, qui me remirent ce Rentier isolé, en Décembre 1796.

Je souhaite que mon exactitude à ce sujet puisse faire naître des idées justes sur la loyauté de mes sentimens en faveur du nouvel ordre de choses maintenant établi au Pays de Vaud.

Quoique l'époque de sa révolution ait été marquée pour moi par la perte de deux vocations, dont je tirois la subsistance de ma famille, j'envisage ce sacrifice (important par rapport à celle-ci) d'une minime conséquence dès qu'il s'agit du bonheur de la Patrie.

Depuis longtems, Citoyens, j'aurois eû l'avantage de vous porter moi-même cette assurance, si je n'eusse été instruit que mon attachement à mon ancien souverain avoit fait considérer mon absence sous un point de vue tellement désagréable que le scélé avoit été mis sur mes papiers, suivi d'une visite sévère (ce que je n'avois, à la vérité, pas à redouter) et enfin que, le bruit de mon retour s'acréditant, des sentinelles gardoient les portes de mon domicile. J'avoue ingénument que ces [signes] avant-coureurs d'une privation de liberté, que rien n'autorisoit à mes yeux, me fit renoncer pour l'instant au projet de rentrer dans mes foyers, jusqu'à ce que je fusse assés heureux pour prouver qu'une exception dirigée contre ma personne contrastoit à la fois avec

---

<sup>23</sup> ACV, H 6 L, note du 12 mars 1798.

<sup>24</sup> ACV, H 5 L, avec une note de Roux.

<sup>25</sup> Jean-Étienne ROUX (1726-1796), bourgeois de Prilly puis de Vevey. Avocat, lieutenant de justice de la Cour de Vevey et de la Cour des fiefs. Pierre-Yves FAVEZ, *op. cit.*, pp. 94-96.



ma conduite durant mon séjour à Berne, où je n'ai été employé d'aucune manière et avec l'apparition de la fille chérie de la nature au milieu des Vaudois.

Et moi aussi, Citoyens Représentans, j'adore cette liberté; mais si, en qualité de Ressortissant du canton de Berne, comme magistrat, je jurai plusieurs fois la fidélité au Gouvernement qui vient d'expirer, pourroit-on, avec l'ombre de Justice, m'imputer à crime d'avoir religieusement observé mes sermens?

Ne doit-on pas en conclure de préférence que celui que j'offre de solemniser devant les modernes autorités sera, pour un homme d'honneur, un engagement aussi respectable que celui dont les circonstances m'ont délié?

Toute Constitution qui apportera le bonheur dans l'enceinte du pays où je reçus le jour et qui renferme les gages précieux de mon retour deviendra, n'en doutés pas, mon idole, parce qu'elle sera conforme à mes principes.

Si j'ay redouté un changement quelconque à l'ancien Régime, c'est qu'une expérience funeste m'avoit appris combien il étoit difficile de l'opérer sans de fâcheuses secousses; mais la sagesse de vos mesures, Citoyens Généreux, a démontré mon erreur, puisque vous avés jusqu'icy efficacement pourvu à la sureté des personnes et des propriétés. Je me range donc avec la plus aveugle confiance sous l'empire de vos loix, intimément convaincu que j'en ressentirai l'influence protectrice, malgré ces menaces injurieuses, par lesquelles la malveillance s'efforce d'augmenter les allarmes d'une épouse vertueuse, d'une mère tendre, dont l'existence est si individuellement liée à la mienne, vû la nature de nos moyens, qu'il vaudroit mieux la lui ravir que de mettre une barrière entr'elle et celui qui, seul, peut pourvoir à ses besoins. Permettés-moi d'espérer, Citoyens Représentans, que vous voudrés bien ramener le calme dans son cœur agité par mille craintes et lui donner la certitude qu'en venant habiter au sein d'un ménage, où règnèrent sans intervalle l'union et la paix, je n'éprouverai aucun de ces désagrémens qui la réduiroient au désespoir.

Daignés aussi accueillir mes vœux sincères pour la prospérité de la République, auxquels je joins l'assurance de mon entier dévouement.

Berne, ce 15<sup>e</sup> mars 1798

Roux, major<sup>26</sup>.

Dans sa séance du 16 mars, l'Assemblée provisoire renvoie la note sur le rentier Tavel au Comité de surveillance et de police générale, prend acte de la lettre de Roux et des sentiments qu'elle exprime<sup>27</sup>, avant de passer à l'ordre du jour<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> ACV, H 5 A.

<sup>27</sup> ACV, H 1 bis, t. 3, p. 415.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 416.



Quelques semaines plus tard, Roux sera de retour à Vevey et reprendra ses activités notariales. Par la suite, il s'installera à Corcelles-le-Jorat. Il se portera candidat à la Diète cantonale, lors des élections du 15 juillet 1801. Il échouera et sera même accusé de brigue électorale<sup>29</sup>.

## Les sentiments du partisan de Berne

Les deux lettres de Charles Roux sont fort différentes l'une de l'autre dans la forme et dans le ton. La première porte encore la marque de la déférence coutumière avec laquelle les Vaudois s'adressaient à LL.EE. La seconde est un plaidoyer *pro domo*. L'auteur, sans dissimuler son attachement à l'ancien souverain, cherche à la fois à convaincre les «modernes autorités» de sa loyauté et à les attendrir sur son sort et celui de son épouse. Reste à savoir quel est son degré de sincérité.

Au-delà de ces considérations, les deux lettres de Roux permettent — et c'est ce qui nous intéresse ici — de dégager les sentiments qui animaient le partisan de Berne et sans doute la plupart de ses concitoyens professant la même opinion. Ces sentiments nous paraissent être de cinq ordres :

- 1° la fidélité à un gouvernement dont on ne discute pas les mérites ou les faiblesses ; il est, aux yeux de ses partisans le meilleur de tous puisqu'il a fait régner la paix et la concorde dans le pays ;
- 2° l'animosité à l'endroit des révolutionnaires, considérés comme des perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publics, et la crainte diffuse des changements qu'ils annoncent ;
- 3° la peur de connaître des troubles semblables à ceux qui ont agité la France voisine et de voir des atteintes portées à la sûreté des personnes et à la propriété ;
- 4° le respect du serment prêté en diverses circonstances ;
- 5° enfin, le fait de se considérer, d'une certaine manière, comme ressortissant de Berne et par conséquent d'avoir le devoir de lui accorder une aide à l'heure du danger.

---

<sup>29</sup> Pierre-Yves FAVEZ, *op. cit.*, p. 98.

Cette note n'est qu'une approche très sommaire de l'une des tendances se manifestant dans l'opinion publique au moment précis de la Révolution. D'autres recherches, plus poussées, devraient être entreprises «dans des secteurs, des régions et des couches de la population assez divers et nombreux, pour aboutir à des conclusions valables»<sup>30</sup>, comme le souhaitait Louis Junod.

---

<sup>30</sup> Louis JUNOD, *Le sondage d'opinion est-il possible dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle?*, in *RHV*, t. 71/1963, p. 2.